

SPI
Société Coopérative Intercommunale Pure

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES
COOPERATEURS

tenue à Liège, Salle des Gardes du Palais Provincial, le 29 juin 2018 à 17 heures.

BUREAU

Monsieur le Président ouvre la séance à 17 heures 05.

L'Assemblée désigne, en qualité de Secrétaire, Madame Françoise LEJEUNE, Directrice générale de la SPI.

L'Assemblée désigne trois scrutateurs pour compléter le Bureau :

- Madame Isabelle HUMBLET (Conseillère communale – Aywaille)
- Monsieur Gilles FORET (Conseiller communal – LIEGE)
- Monsieur Alfred LECERF (Bourgmestre – LONTZEN)

Madame Sabine NANDRIN et Monsieur José SPITS, Administrateurs, complètent le Bureau de l'Assemblée générale.

Monsieur le Président excuse :

Madame la Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, Valérie DE BUE

Monsieur le Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, Pierre-Yves JEHOLET

Monsieur le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité et des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, Carlo DI ANTONIO

Madame Tania LOULTCHEFF, Administratrice de la SPI

Monsieur Jean-Claude MEURENS, Administrateur de la SPI

Monsieur Emile-Louis BERTRAND, PAL

Madame Sophie THEMONT, Bourgmestre f.f., Commune de FLEMALLE

Madame Marie-Martine SCHYNS, Conseillère communale, Ville de HERVE

Monsieur Marc DELIZEE, Conseiller communal, Commune d'AMAY

Monsieur Friedhelm WIRTZ, Bourgmestre, Commune de BULLINGEN

Monsieur Charles SERVATY, Echevin, Commune de BUTGENBACH

Monsieur Marc LANGOHR, Conseiller communal, Commune de KELMIS

Monsieur Matthieu DAELE, Conseiller communal, Commune de THEUX

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents ou représentés, les Coopérateurs mentionnés à la liste de présences signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant la séance.

Il résulte de la liste de présences qui est transmise dès que les services ont finalisé le calcul que 1 358 177 parts de coopérateurs sont représentées sur un total de 1 409 825 parts.

La liste des présences est clôturée par les Membres du Bureau de l'Assemblée générale.

EXPOSE DU PRESIDENT

Monsieur le Président expose :

1. que la présente Assemblée a pour ordre du jour :
 1. Approbation :
 - des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017 y compris la liste des adjudicataires ;
 - du rapport de gestion du Conseil d'Administration et de ses annexes dont le rapport de rémunération tel que prévu à l'article L6421-1 du nouveau CDLD, le rapport sur les participations détenues au 31 décembre 2017 dans d'autres organismes tel que prévu dans la circulaire du 27 mai 2013 relative aux pièces justificatives et visé aux articles L1512-5 et L1523-13 du §3 du CDLD et le rapport du Comité de rémunération visé par l'article L1523-17, § 2 ;
 - du rapport du Commissaire Réviseur.
 2. Décharge aux Administrateurs
 3. Décharge au Commissaire Réviseur
 4. Démission d'office des Administrateurs
 5. Renouvellement des Administrateurs
 6. Fixation des rémunérations à partir du 1^{er} juillet 2018 sur recommandation du Comité de Rémunération
 7. Adoption des contenus minimaux des règlements d'ordre intérieur des Conseil d'Administration, Bureau Exécutif, Comité d'Audit et Comité de Rémunération
 8. Désignation du nouveau Commissaire Réviseur
2. que les convocations contenant l'ordre du jour ont été envoyées dans les formes et délais prévus par l'article 32 des statuts.

Monsieur le Président dépose sur le bureau un exemplaire de la convocation.

3. qu'aux termes de l'article 28 des statuts, l'Assemblée est valablement constituée et délibère quel que soit le nombre de membres présents ou représentés : chaque sociétaire

dispose d'autant de voix qu'il dispose de parts; il sera toutefois tenu compte des dispositions de l'article 9 avant-dernier alinéa.

4. que l'article 31, 1er alinéa des statuts, mentionne : "les décisions de l'Assemblée Générale sont acquises si elles réunissent à la fois la majorité des suffrages exprimés, la majorité des voix des membres représentant la Province de Liège et celle des voix des membres représentant les Communes".

A défaut de délibération du Conseil communal et du Conseil provincial, chaque délégué dispose d'un droit de vote correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé communal et provincial qu'il représente.

Constatation de la validité de l'Assemblée

Tous les points exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'Assemblée : celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

Délibérations

L'Assemblée aborde l'ordre du jour :

1. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017 y compris la liste des adjudicataires

Le Conseil d'Administration a approuvé les comptes annuels pour l'exercice 2017 (ils comportent le bilan, le compte de résultats et l'annexe).

Il a décidé de les présenter tels quels à l'Assemblée Générale.

Mesdames et Messieurs les membres ont reçu, en temps utile, les documents. Un résumé est présenté en séance.

L'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes annuels pour l'exercice 2017 ainsi que la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels sont applicables les dispositions obligatoires du cahier général des charges.

Lecture du rapport du Commissaire

L'Assemblée Générale a pris connaissance du rapport et l'approuve à l'unanimité.

Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et de ses annexes à l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale a pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration y compris ses annexes pour l'exercice 2017 et l'approuve à l'unanimité.

2. Décharge aux Administrateurs

L'Assemblée, à l'unanimité, donne décharge aux Administrateurs de leur mandat au cours de l'exercice 2017.

3. Décharge au Commissaire Réviseur

L'Assemblée, à l'unanimité, donne décharge au Commissaire de son mandat au cours de l'exercice 2017.

4. Démissions d'office des Administrateurs

Conformément à l'article 89 du décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, tous les mandats dans les différents organes de gestion prennent fin lors de la première Assemblée générale qui suit l'entrée en vigueur du présent décret et au plus tard pour le 1er juillet 2018.

Il est donc constaté la démission de :

A la fonction d'Administrateur :

Werner BAUMGARTEN
Bruno BERRENDORF
Didier BRONNE
Léon CAMPSTEIN
Philippe CHARPENTIER
Jean-François CLOSE-LECOCQ
Matthieu CONTENT
Marc ELSEN
Serge ERNST
Michel FAWAY
Anne-Catherine FLAGOTHIER
Gilles FORET
Julie GELDOF
Pol HARTOG
Henri HUYGEN
Valérie JADOT
Claude KLENKENBERG
Nathalie LANDAUER
Thierry LEJEUNE
Tania LOULTCHEFF
Alexandra MATHELOT
Robert MEUREAU
Jean-Claude MEURENS
Paul-Emile MOTTARD
Jean-Marc NAMOTTE
Sabine NANDRIN
Claudia NIESSEN
Alfred OSSEMAN
Jean-François RAMQUET
José SPITS
Marc YERNA

A la fonction de membre du Bureau Exécutif :

Marc ELSÉN
Julie GELDÖF
Claude KLENKENBERG
Thierry LEJEUNE
Jean-Claude MEURENS
Paul-Emile MOTTARD
Sabine NANDRIN
José SPITS

A la fonction de membre du Comité de Rémunération :

Julie GELDÖF
Claude KLENKENBERG
Thierry LEJEUNE
Jean-Claude MEURENS
Paul-Emile MOTTARD

L'Assemblée, à l'unanimité, constate la démission d'office de l'ensemble des Administrateurs.

5. Renouvellement des Administrateurs

Conformément à l'article 89 du décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, les mandats d'Administrateurs sont renouvelés lors de la première Assemblée générale qui suit l'entrée en vigueur du décret, à défaut, obligatoirement au plus tard pour le 1er juillet 2018.

L'Assemblée, à l'unanimité, nomme les Administrateurs proposés ci-dessous :

Werner BAUMGARTEN
Léon CAMPSTEIN
Philippe CHARPENTIER
Matthieu CONTENT
Marc ELSÉN
Michel FAWAY
Anne-Catherine FLAGOTHIÉ
Gilles FORET
Julie GELDÖF
Pol HARTOG
Valérie JADOT
Claude KLENKENBERG
Nathalie LANDAUER
Thierry LEJEUNE
Jean-Claude MEURENS
Paul-Emile MOTTARD
Sabine NANDRIN
Dominique PERRIN
José SPITS
Marc YERNA

ainsi que les Observateurs suivants pour représenter les associations syndicales et patronales :

Sébastien GRUTMAN

Jean-Marc NAMOTTE

Jean-François RAMQUET

Marc VILET

et en vertu de l'article L1523-15 §3 alinea 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

Bruno BERRENDORF

6. Fixation des rémunérations à partir du 1^{er} juillet 2018 sur recommandation du Comité de Rémunération

L'Assemblée, à l'unanimité, fixe les rémunérations et jetons de présence à compter du 1^{er} juillet 2018 conformément aux recommandations du Comité de Rémunération

7. Adoption des contenus minimaux des règlements d'ordre intérieur des Conseil d'Administration, Bureau Exécutif, Comité d'Audit et Comité de Rémunération

Le Conseil d'Administration a approuvé le contenu minimal des ROI et a décidé de les présenter tels quels à l'Assemblée générale.

Mesdames et Messieurs les membres ont reçu, en temps utile, les documents.

L'Assemblée, à l'unanimité, fixe le contenu minimal des règlements d'ordre intérieur des organes de la SPI conformément aux propositions reçues.

8. Désignation du nouveau Commissaire Réviseur

Faisant sienne la décision du Conseil d'Administration du 14 mai 2018, l'Assemblée générale décide de confier à la société LEBOUTTE, MOUHIB & Co le mandat de commissaire pour trois ans. Les émoluments annuels seront de 20 000 EUR HTVA.

L'Assemblée, à l'unanimité, approuve la désignation du nouveau Commissaire Réviseur.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'Assemblée Générale de la confiance qu'elle a témoignée au Conseil d'Administration durant l'exercice écoulé.

Monsieur le Président invite les membres du Bureau et les Coopérateurs qui en expriment le désir à signer le procès-verbal.

La séance est levée à 17 heures 30.

LE PRESIDENT

C. KLENKENBERG

LE SECRETAIRE

LES SCRUTATEURS

.....

.....

UN ADMINISTRATEUR

UN ADMINISTRATEUR

.....

.....

SPI
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2018

Il résulte de la liste des présences queparts de coopérateurs sont représentées sur 1.409.825 parts.

- 58 465 **PARTS communales** y compris les **PARTS A** (Communes), **E** (Secteur Communes) et les **PARTS I** (Secteur Burdinale) sur un total de 109 089 parts
- 1 296 640 **PARTS provinciales** (PROVINCE DE LIEGE) sur un total de 1 296 640 parts
- 3 059 **PARTS C** (INTERCOMMUNALES) sur un total de 4 068 parts
- 13 **PARTS E** (Secteur Communes : dont ... communes sur 40, CPAS sur 13,autres sur 9, Zones de Police sur 5) sur un total de 67 parts
- 0 **PARTS I** (Secteur Burdinale : ... sur les 4 communes) sur un total de 4 parts
- 0 **PART K** (Secteur Assainissement - SORASI) sur un total de 1 part